



PRÉFET DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le 23 mars 2023

Transport de veaux d'Irlande par navire jusqu'à Cherbourg - Des contrôles opérés le jeudi 23 mars matin par la DDPP dans les centres de transit de Couville et de Tollevast

Les services de la direction départementale de la protection des populations ont opéré ce jeudi 23 mars, à partir de 6h, des contrôles au niveau des deux postes de contrôle (ou centres de transit) de Couville et de Tollevast afin de s'assurer du respect des exigences réglementaires en matière de conditions d'hébergement et de temps de repos des veaux en provenance d'Irlande acheminés par voie maritime via Cherbourg.

La réglementation européenne en matière de bien-être des animaux prévoit plusieurs mesures en amont des transports de longue durée. D'une part, chaque lot d'animaux fait l'objet d'une visite vétérinaire avant le départ pour attester de son aptitude au transport envisagé. D'autre part, chaque transport est accompagné d'une planification des temps de trajets et des arrêts, validée par un vétérinaire officiel du pays de départ. Lors de l'arrivée des camions de veaux irlandais en France au port de Cherbourg, les animaux doivent être déchargés dans une structure agréée à proximité, appelée poste de contrôle, afin de les nourrir avec une alimentation lactée et leur permettre de dormir sur une aire paillée. Chaque lot fait l'objet systématiquement d'un contrôle vétérinaire pour vérifier son état de santé et son aptitude à reprendre le transport, après la durée minimale de 12 heures d'arrêt. Des contrôles des conditions de transport sont également effectués périodiquement selon une analyse de risque par la direction départementale de la protection des populations, soit au port de Cherbourg à l'arrivée des camions, soit au déchargement des animaux dans les postes de contrôle.

Les contrôles effectués ce matin au niveau du centre de Couville ont mis en évidence que plusieurs camions en provenance d'Irlande, arrivés la veille et ayant débarqué leurs animaux entre 19h30 et 20h, avaient déjà rechargé les animaux et s'apprêtaient à partir sans respecter la durée minimale de repos en bâtiment de 12h. Il a été demandé aux chauffeurs concernés de débarquer à nouveau leur animaux afin de respecter les temps de repos. Des suites administratives et pénales adaptées seront données aux anomalies constatées et les autorités irlandaises ont été informées de la situation. Aucune anomalie particulière n'a été détectée au niveau du poste de contrôle de Tollevast.